



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Porter à connaissance des modifications apportées aux travaux autorisés d'extension du port de Lézardrieux

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Lannion-Trégor Communauté

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Joël LE JEUNE, Président

RCS / SIRET

2 0 0 0 6 5 9 2 8 0 0 0 1 8

Forme juridique

Communauté d'agglomération

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
9. Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales. b. Construction de ports et d'installations portuaires, y compris de ports de pêche.	Conformément à l'article R.181-46 du code de l'environnement, les modifications apportées aux travaux d'extension du port de Lézardrieux, autorisés par arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2018, sont portées à la connaissance du préfet avant leur réalisation par l'intermédiaire de ce document. Les modifications apportées au projet sont décrites dans le paragraphe 4.1.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les modifications apportées aux travaux d'extension autorisés du port de Lézardrieux sont les suivantes :

- Ajout d'une station de pompage pour le traitement des eaux grises, eaux noires et eaux grasses sur le ponton équipé de la station d'avitaillement plaisance existante ;
- Ajout d'une station de pompage pour le traitement des eaux grises, eaux noires et eaux grasses sur le ponton renforcé ;
- Ajout d'une station d'avitaillement sur le ponton renforcé ainsi que les réseaux et les équipements nécessaires sans mise en service ni stockage de carburant supplémentaire (à la charge du futur exploitant de la station) ;
- Rehaussement du franc-bord du ponton renforcé de 50 cm à 100 cm (chargé) ;
- Redimensionnement des pieux du ponton renforcé : 914 mm de diamètre ;
- Ajout d'un 12ème pieu au niveau de l'extension du ponton de plaisance 1 présentant les mêmes caractéristiques que les pieux 4 et 5.

Les modifications apportées ne changent ni la période d'exécution des travaux, ni le mode opératoire de réalisation des travaux, ni l'emprise des aménagements dans le Trieux.

4.2 Objectifs du projet

Suite à la procédure d'autorisation environnementale, le maître d'ouvrage a obtenu le 27 décembre 2018, l'arrêté préfectoral autorisant les travaux d'extension du port de Lézardrieux, dont l'objectif est d'augmenter le nombre d'emplacements au niveau du port extérieur afin de développer l'activité de plaisance. Les travaux permettront également de requalifier la partie terrestre du port et d'améliorer d'une part la qualité des aménagements, et d'autre part le fonctionnement, notamment au niveau des stationnements.

Le maître d'ouvrage souhaite apporter des modifications aux travaux autorisés afin de sécuriser les pontons et d'offrir davantage d'équipements (stations d'avitaillement et de pompage).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le programme des travaux maritimes, autorisés par arrêté préfectoral, se décompose comme suit :

- Prolongation de la cale existante,
- Extension des pontons de plaisance 1, 2 et 3,
- Reprise du ponton pour annexe (hors déroctage) avec station d'avitaillement et station de pompage,
- Création d'un ponton renforcé avec station d'avitaillement et station de pompage.

La mise en place d'un pieu supplémentaire (n°12) au niveau de l'extension du ponton 1 sera réalisée avec la même méthodologie que les 11 autres pieux déjà autorisés. Le pieu sera implanté dans le substratum rocheux en privilégiant le vibrofonçage. La technique de préforage pourra être utilisée pour assurer l'ancrage du pieu. Cette technique nécessitera la mise en place d'une chemise, le forage de la roche, la mise en place du pieu métallique et l'injection d'un coulis de scellement sur la hauteur du pieu mis en place dans la roche.

Pour rappel, la mise en place par la suite des pontons sera faite directement par barge.

Le ponton renforcé sera équipé d'une station de pompage, d'une station d'avitaillement, d'une armoire électrique, de bornes signalétiques lumineuses aux extrémités, de bornes lumineuses et de coffrets de sécurité.

Les modifications apportées ne changent ni la période d'exécution des travaux, ni le mode opératoire de réalisation des travaux. Aucune modification de la phase travaux n'est attendue.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les travaux supplémentaires ne changeront pas la phase d'exploitation prévue dans le cadre du projet d'extension du port de Lézardrieux déjà autorisé à ce jour. Les travaux généraux d'extension du port permettront de disposer de 37 emplacements supplémentaires.

Le ponton renforcé et ses équipements seront notamment exploités par la société Ailes Marines.

Les installations seront entretenues régulièrement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Arrêté préfectoral autorisant les travaux d'extension du port de Lézardrieux en date du 27 décembre 2018.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Nombre de pieux supplémentaires :	1
Ponton renforcé :	
- Redimensionnement du franc-bord :	franc-bord : 100 cm
- Redimensionnement des pieux :	diamètre pieu : 914 mm
Équipements :	
- Station de pompage eaux grises/noires/grasses	2
- Station d'avitaillement sur ponton renforcé*	1
* sans stockage ni mise en service (à la charge du futur exploitant de la station)	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Port de Lézardrieux

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Lézardrieux

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Les travaux d'extension du port de Lézardrieux ayant été autorisés par arrêté préfectoral le 27 décembre 2018, comprenaient :

- au niveau terrestre : requalification urbaine de terre-plein depuis le mole de la CCI actuel (non compris) jusqu'au pourtour du bassin à flot, parking, stockage d'une pompe mobile de récupération des eaux grises et noires (au bureau du port) et aménagement de la capitainerie (600 m²).
- au niveau maritime : prolongement de la cale d'accès au mole nord, destruction d'un mur existant, extension de 3 pontons, création d'un ponton renforcé et reprise du ponton annexe avec station d'avitaillement. Les modifications apportées aujourd'hui sont présentées en partie 4.1.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les modifications du projet s'inscrivent dans la ZNIEFF de type 2 n°530014726 ESTUAIRES DU TRIEUX ET DU JAUDY et se trouvent à plusieurs kilomètres de la ZNIEFF de type 1 des Prés salés du TRIEUX.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Lézardrieux est située en rive gauche de l'estuaire du Trieux et est bordée au Nord par la Manche. Le port est toutefois, situé dans le Trieux.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le 12ème pieu se trouve dans le périmètre de protection de l'église Saint Jean-Baptiste, classée monument historique (cf. Annexe 8). Il se situe à une centaine de mètres d'un site patrimonial remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Lézardrieux n'est pas couverte par un PPRN ou un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications apportées ne sont pas situées dans le périmètre du site inscrit (cf. Annexe 8).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les modifications du projet s'inscrivent dans la ZPS - FR5310070 - Tregor Goëlo et dans la ZSC - FR5300010 - Tregor Goëlo.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les modifications des aménagements portuaires ne se situent pas dans un site classé. Toutefois, ils se trouvent en bordure du périmètre du site classé des estuaires du Trieux et du Jaudy.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications apportées aux travaux autorisés ne modifieront pas le dérangement temporaire de la biodiversité lors de la phase travaux déjà évalué dans l'évaluation environnementale initiale. A noter qu'aucune espèce patrimoniale majeure n'a été détectée sur l'emprise terrestre du projet. Aucun site de nidification, site d'implantation ou frayère n'a été identifié dans l'enceinte du port. Des mesures sont prévues dans l'évaluation environnementale initiale (cf. Annexe 7).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun habitat d'intérêt communautaire protégé n'est présent sur le site. Le milieu terrestre est fortement artificialisé et le milieu marin est perturbé par l'activité humaine portuaire. La faune peut être dérangée principalement lors de la phase travaux mais les modifications apportées aux travaux autorisés ne rajouteront pas de nouvelles incidences à l'exception des nuisances sonores et vibratoires engendrées par la mise en place d'un pieu supplémentaire. Des mesures sont prévues (cf. Annexe 7).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans le périmètre de la ZNIEFF de type 2 « Estuaires du Trieux et du Jaudy ». Les modifications apportées aux travaux autorisés ne modifieront pas les incidences déjà évaluées dans l'évaluation environnementale initiale. Des mesures sont prévues dans l'évaluation environnementale initiale (cf. Annexe 7).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet autorisé d'extension du port de Lézardrieux prévoit d'étendre les emplacements portuaires d'environ 1 500 m ² (consommation d'espaces maritimes). Les modifications apportées aux travaux autorisés ne modifient pas cette superficie.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le port de Lézardrieux s'implante sur une commune littorale concernée par l'aléa submersion marine. Les aménagements supplémentaires ne modifient pas la manière dont ces risques ont été pris en compte dans l'évaluation environnementale initiale (cf. Annexe 7).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'ajout d'une station d'avitaillement et d'une station de pompage sur le ponton renforcé engendrera potentiellement davantage de risques sanitaires liés à une pollution accidentelle. Des mesures sont prévues (cf. Annexe 7).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, les modifications apportées au projet ne modifieront pas les circulations d'engins de chantier sur l'emprise du projet, décrites dans l'évaluation environnementale initiale.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La mise en place d'un 12 ^{ème} pieu augmentera le temps de mise en œuvre et les nuisances sonores associées. La cadence étant estimée à la mise en œuvre de 2 pieux par semaine, les incidences attendues ne modifient pas significativement celles évaluées dans l'évaluation environnementale initiale. Des mesures sont prises (cf. Annexe 7).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en place d'un 12ème pieu augmentera le temps de mise en œuvre et les vibrations associées. La cadence étant estimée à la mise en œuvre de 2 pieux par semaine, les incidences attendues ne modifient pas significativement celles évaluées dans l'évaluation environnementale initiale. Des mesures sont prises (cf. Annexe 7).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux n'ayant pas lieu de nuit, l'éclairage ne sera pas nécessaire. Le projet autorisé d'extension du port prévoyait déjà l'éclairage des pontons. Les modifications apportées aux travaux autorisés n'engendreront pas davantage d'émissions lumineuses.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications apportées aux travaux autorisés ne modifieront pas la part de rejets dans l'air (poussières, particules fines) lors de la phase travaux.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ajout de deux stations de pompage permettra de collecter les eaux grises, eaux noires et eaux grasses des bateaux. Ce type d'équipement a pour objet de maîtriser les eaux souillées des bateaux et donc de réduire les rejets illicites en mer. Ces équipements sont utilisés sous la responsabilité du personnel du port. Une station d'avitaillement sécurisée sera également disponible sur le ponton renforcé, en plus de la station d'avitaillement existante. Ces équipements peuvent être sources de pollution accidentelle lors de leur utilisation, mais des mesures de prévention sont prises (cf. Annexe 7).
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les modifications apportées aux travaux autorisés n'augmenteront pas de manière significative la part d'effluents produites lors de la phase travaux. Cependant, davantage d'effluents pourront être traités grâce à la mise en œuvre de deux stations de pompage des eaux grises, noires et grasses, situées sur l'annexe du ponton 3 et le ponton renforcé. Les effluents seront renvoyés vers une filière agréée. Il n'y aura pas de déversement direct d'effluents dans le milieu.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications apportées aux travaux autorisés engendreront une augmentation non significative des déchets produits lors de la phase travaux.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications apportées aux travaux autorisés ont un impact négligeable sur le paysage. L'ambiance portuaire actuelle sera conservée. (cf. Annexe 8)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités portuaires existantes sont conservées et renforcées. Les modifications apportées aux travaux autorisés permettront de sécuriser les pontons et d'offrir davantage d'équipements.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Annexe 7

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'extension du port de Lézardrieux a déjà fait l'objet d'une évaluation environnementale. Les modifications apportées aux travaux autorisés font l'objet du présent porter à connaissance. Les modifications à apporter sont similaires aux travaux déjà autorisés. Lors de la phase travaux : les modifications apportées ne changent ni la période d'exécution, ni la durée, ni le mode opératoire de la réalisation. Lors de la phase d'exploitation : les modifications apportées ne modifient ni l'emprise des aménagements, ni les modalités d'exploitation des équipements déjà autorisés.

Ce porter à connaissance précise les mesures engagées afin de s'assurer de réduire au maximum les incidences telles qu'elles ont été définies dans l'évaluation environnementale initiale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Description des mesures

Annexe 8 : Plan de situation du projet par rapport aux périmètres de protection liées aux monuments historiques, sites classés et inscrits.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

LANNION

le,

20 / 05 / 2020

Signature

